



**Allocution de Son Excellence M. Moncef Baati,  
Ambassadeur, Représentant permanent de Tunisie à Genève à  
l'occasion de la 101<sup>ème</sup> session du Conseil de  
l'Organisation Internationale pour les Migrations,  
(Genève, 27-30 novembre 2012)**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur Général,  
Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Permettez- moi tout d'abord de vous exprimer, nos sincères félicitations pour votre élection à la Présidence de la 101<sup>ème</sup> session du Conseil de l'OIM.

Nous adressons, pareillement nos félicitations aux trois autres membres élus du Bureau.

Nous accueillons chaleureusement Saint-Vincent et Grenadine ainsi que la République du Myanmar, les deux nouveaux Etats Membres de notre Organisation.

Nous sommes également heureux d'accueillir les trois nouveaux membres observateurs.

Nous tenons particulièrement à rendre hommage à l'Ambassadeur Strohal pour le sérieux et excellent travail qu'il a accompli tout au long de l'année pendant laquelle il a assuré la charge de la Présidence

du Conseil. Sa description du travail de l'OIM sur le terrain, dans le cas particulier de la Tunisie, a constitué une illustration de la situation dans mon pays, de ses préoccupations et des défis qu'il se doit de relever. Qu'il trouve ici l'expression de mes sincères remerciements.

Ma délégation souhaite aussi souligner son appréciation du rapport complet et exhaustif de M. William Lacy Swing, Directeur Général de l'OIM. L'Organisation a entrepris des réformes internes en vue de répondre avec professionnalisme aux attentes des Etats Membres et a vu son rôle s'accroître sur la scène mondiale. Elle s'est engagée à mettre en exergue l'aspect humain du phénomène migratoire. Elle œuvre à ce qu'il soit bien compris de manière à le rendre profitable à tous. Plusieurs défis persistent et nous voudrions assurer l'Ambassadeur Swing et toute son équipe de notre plein soutien.

Monsieur le Président,

La situation géographique de la Tunisie en a fait un pays « traditionnel » de transit et d'émigration. Toutefois, nous assistons ces dernières années à la prolifération des migrations clandestines de jeunes tunisiens et de ressortissants d'autres pays, dans un contexte général de crise économique et financière, auquel s'ajoute la situation particulière de transition que vit le pays.

Si l'importance de la dimension sécuritaire du phénomène est indéniable, elle n'en demeure pas moins insuffisante pour proposer des solutions durables. Le phénomène est à considérer dans une dimension humaine respectueuse des Droits de l'Homme qui aborde le phénomène migratoire comme générateur de développement, plutôt que source d'instabilité et de déséquilibres. Palier aux disparités de développement, à la marginalisation de certaines

régions, aux lacunes d'information quant au marché de l'emploi devraient contribuer efficacement à aider à relever ce défi.

Nous remercions l'OIM pour la mise en œuvre, en Tunisie, d'un projet de « bonnes pratiques en matière de collecte et de partage des données pour la migration de la main d'œuvre, pour l'amélioration des systèmes d'information sur le marché de l'emploi », en vue de trouver une politique de la migration du travail intégrée, favorable au développement. Nous remercions également l'Union européenne qui assure le financement de ce projet.

Nous remercions tous les donateurs volontaires qui contribuent au fond de l'OIM pour le développement et les appelons à poursuivre leurs efforts afin que des projets tel que celui en cours en Tunisie puissent être réalisés dans d'autres pays qui en ont besoin.

Monsieur le Président,

Nous n'oublions pas l'action déterminante de l'OIM et son soutien aux autorités tunisiennes dans la gestion de l'afflux massif de migrants aux frontières entre la Tunisie et la Libye, au premier trimestre 2011.

Des situations semblables continuent malheureusement à se présenter.

Nous estimons que le cadre opérationnel de l'OIM en cas de crise migratoire permettra à l'Organisation d'assurer une meilleure réponse à toutes les parties concernées par la crise migratoire, et ce à la demande des Etats Membres touchés par le phénomène. Nous nous félicitons de l'adoption de ce Cadre par la présente session du Conseil.